

Lundi 17 mai 2010

I.A.D.E :

Des actes après les promesses ?



Le 10 mai 2010, le Ministère de la santé a organisé une table ronde sur la problématique des infirmiers anesthésistes avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles.

Les infirmiers anesthésistes représentant la CFDT santé sociaux ont:

- Le besoin de garanties pour l'obtention d'un Master spécifique
- Le maintien de la reconnaissance de la pénibilité ;
- Une revalorisation salariale à la hauteur des compétences exercées.



Réponses du Ministère de la santé :

- Volonté de pérenniser les deux années de formation IADE (maintien de 3+2 = 5 ans d'étude)
- Les travaux d'élaboration du référentiel de formation IADE vont débuter le 5 juillet 2010 ;
- Une réunion pour l'accès au Master est prévue le 21 septembre 2010 avec le Ministère de l'enseignement supérieur, le Ministère de la santé et les organisations syndicales représentatives ;
- La profession pourrait accéder au niveau Master pour la fin de l'année 2010 ;
- La grille de salaire proposée par le protocole Fonction Publique Hospitalière (FPH) de février 2010 n'est qu'une première étape ;
- Une négociation sur les grilles indiciaires pourra s'organiser à partir de 2011 dès l'obtention officielle du Master.



La CFDT santé sociaux s'engage pour que les promesses du Ministère de la santé donnent lieux à des actes et des engagements forts dès que possible. L'avenir et l'attractivité de la profession en dépend.



C.F.D.T section Ambroise PARE

01.49.09.54.52 E.mail : cfdt.apare@apr.aphp.fr

